

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 12 OCTOBRE 2017**

Convocation en date du 02 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Daniel BLANC, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Hélène CONDUCTIER, Mme Isabelle DUMAZET, Mme Joëlle CHABERT, Mme Anne-Marie DEFAY.

Absents représentés :

Mr Patrick HENRIOT donne pouvoir à Mr Olivier BERAUD
Mr Eric PANDREAU donne pouvoir à Mr Daniel BLANC

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de Mr Jacques GUILBOT, motivée par un désaccord sur le chantier du square de la rue vieille.

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 30 juin 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – ACQUISITION FONCIERE : PARCELLE AE 79

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°02-03-2017-3 portant acquisition de la parcelle AE 79 qu'il convient d'annuler et de remplacer du fait d'erreurs matérielles.

Il confirme l'intérêt, pour la commune, d'acquérir la parcelle AE79 d'une surface totale de 683 m² et propose son acquisition au prix de 35 000 € HT, les frais annexes (géomètre, acte notarié,...) étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule sa délibération n°02-03-2017-3 du 2 mars 2017 et décide l'acquisition de la parcelle AE79 d'une surface de 683 m² pour un montant de 35 000.00 € HT.

II – ACCESSIBILITE ERP

Monsieur le Maire rappelle que les gestionnaires d'établissements recevant du public et d'installations ouvertes au public ont l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2015, pour mettre leurs établissements en conformité avec les règles d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

L'Ad'Ap correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Suite au diagnostic de l'accessibilité des ERP et des IOP de la commune de Saint Pierre de Bœuf, réalisé par Ecti - Professionnels Séniors Loire fin 2017, monsieur le Maire énonce la liste des ERP en conformité. Il informe le Conseil Municipal que deux ERP n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur en 2014.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'élaboration de l' Ad'Ap pour deux ERP, l'un pour une durée de 6 ans et l'autre pour 3 ans, comme suit :

- Mairie : Mise en place d'un ascenseur pour accéder au niveau 1 de la Mairie (Accueil) pour un montant prévisionnel de 110 000.00 € - Durée 6 ans.
- Toilettes publiques boulodrome : Accès et création toilettes pour PMR pour un montant prévisionnel de 6 000.00 € - Durée 3 ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de dérogation concernant l'ancienne bibliothèque a été déposée auprès de la DDT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'agenda d'accessibilité programmé tel que présenté afin de mettre en conformité les ERP de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'Ap auprès de Monsieur le Préfet de la Loire.

III – CITY SPORT : ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°24-01-2017-5 approuvant l'aménagement d'un city-sport dans le square de la rue vieille.

Monsieur le Maire présente et propose au Conseil Municipal 3 devis pour la création et l'installation des équipements du city sport. L'offre la mieux et la moins disante émane des établissements TRANSALP pour un montant de 19 067.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la création et l'installation d'un city sport, rue vieille, aux établissements TRANSALP pour un montant de 19 067.00 € HT

IV – PROGRAMME DE VOIRIE 2016-2017 : ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie 2016-2017 approuvé par le Conseil Municipal :

- | | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| 1) Quartier du Soleil | 2) Place du Biez |
| 3) Chemin des clôtres | 4) Carrefour Les clôtres – Matricon |
| 5) Chemin vieux | 6) Petite cour école |
| 7) Chemin des 4 Mas | 8) Place du Sioult |
| 9) Passage Donzelle | 10) Route de Chezenas |

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux offres remises par les entreprises dans le cadre du marché public « Programme voirie 2016-2017 ».

Après avoir donné lecture du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux au groupement MOLINA-BUFFIN pour un montant de 94 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux au groupement MOLINA-BUFFIN

V – DEMANDE DE SUBVENTIONS

➤ Programme voirie 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le programme voirie 2018 :

1)	Réfection de la voirie impasse du tunnel	42 000.00 € HT
2)	Réalisation d'un mur de soutènement – impasse du tunnel	32 000.00 € HT

Le montant total de ces travaux est estimé à 74 000.00 € HT, soit 88 800.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de voirie 2018 présenté, pour un montant de 74 000.00 € HT et sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de la « Voirie communale et rurale ».

➤ Enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes -2018

Le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention du montant le plus élevé possible, au titre de l'enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes 2018, auprès du Conseil Départemental de la Loire portant sur :

- Réfection de la toiture de l'ancienne chapelle, rue du milieu
- Installation et renouvellement des bornes incendie pour la mise en conformité du réseau (rue du Bonnardaux, rue du Port, bois prieur, chemin des écoliers, route de chezenas)

Le montant total de ces travaux est estimé à 39 332.64 € HT.

Après étude de ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux évoqués ci-dessus et sollicite auprès du Conseil départemental de la Loire une subvention au titre des « Enveloppes départementales de solidarité en faveur des communes -2018 », du montant le plus élevé possible.

➤ Subvention « amendes de police »

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'opération « aménagement parking du Sioult » est inscrite dans le COCA de la Commune de Saint Pierre de Boeuf.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre à nouveau le projet au Département de la Loire pour obtention d'une subvention au titre des amendes de police 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le programme « aménagement Parking du Sioult » pour un montant total de 25 820.00 € HT et sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de polices.

➤ **Subvention Plan Régional en faveur de la ruralité 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et extension d'un bâtiment communal pour la création du foyer municipal.

La Commune de Saint Pierre peut prétendre à une aide de la Région au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité; le taux de subvention peut atteindre 20 % dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 500 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement de l'opération et sollicite les aides financières de la Région au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité (100 000.00 € maximum).

VI – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

• Décision modificative n°1 :

Dépenses	Compte 6811 chapitre 040 :	+ 24 000.00 €
	Compte 023 chapitre 023 :	- 24 000.00 €
Recettes	Compte 021 chapitre 021 :	- 24 000.00 €
	Compte 2801 chapitre 040 :	+ 24 000.00 €

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative n°1 du budget assainissement.

VII – PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Médaille du travail**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents territoriaux peuvent prétendre à l'attribution d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale selon certaines conditions

Il informe le Conseil Municipal qu'une médaille d'honneur comporte 3 échelons accordés en fonction de la durée des services accomplis (20 ans : médaille d'argent, 30 ans : médaille de vermeil, 35 ans : médaille d'or) aux agents territoriaux. La médaille récompense leurs compétences professionnelles et leur dévouement au service des collectivités territoriales.

La médaille d'honneur est attribuée par arrêté préfectoral sous forme d'un diplôme rappelant les services pour lesquels les titulaires de la médaille sont récompensés. Elle est souvent accompagnée d'une gratification versée par l'employeur.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°13-12-2016-6 en date du 13 décembre 2016 concernant la gratification pour les agents promus de la médaille d'argent et explique qu'il convient de se prononcer sur le montant attribué pour l'obtention de la médaille de vermeil.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une gratification à chaque agent promu, à compter de la promotion du 14 juillet 2017, établie sur la base de 75 % mensuel net pour l'attribution de la médaille de vermeil – 30 ans de service et que la médaille

frappée et gravée ne sera pas attribuée de manière automatique mais seulement à la demande de l'agent.

➤ **Modification d'un poste d'adjoint technique**

Suite à la modification des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 0h75 le temps de travail d'un d'adjoint technique 2me classe (23h75 hebdomadaire au lieu de 23 h).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification, à compter du 1^{er} novembre 2017, d'un emploi d'adjoint technique de 2me classe (23h75 au lieu de 23 h) et charge monsieur le Maire de procéder à la modification du temps de travail de l'agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et règlementaires.

VIII – AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les câbles éclairage sur la façade du château, rue du port

La participation de la commune s'élève à 108.00 € HT.

Par transfert de compétence de la commune, le Siel aura la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Fixation câble éclairage sur façade château – rue du Port », et approuve le montant des travaux de 108.00 € HT.

- ✓ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention de fourrière conclue chaque année avec la SPA de Lyon qui se charge de l'accueil des animaux contre paiement d'une prestation de 0.35 € par an et par habitant
Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention pour 2018.

- ✓ Le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien en date du 24/04/2017 concernant le transfert de compétence « piscine ».

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'1 représentant titulaire et d'1 représentant suppléant appelés à siéger au sein du Comité de pilotage « Piscine » de la CCPR ; vu les candidatures de Mr Serge RAULT (représentant titulaire) et de Mr Christian CHAMPELEY (représentant suppléant)

Le Conseil Municipal, unanime, décide de procéder, sans scrutin secret, à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant à siéger au sein du Comité de Pilotage « Piscine » de la CCPR et désigne Mr Serge RAULT, représentant titulaire et Mr Christian CHAMPELEY, représentant suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°12-10-2017-1	Acquisition foncière – Parcelle AE79 – Le Bonnardaux – annule et remplace délibération n°02-03-2017-3 du 2 mars 2017
N°12-10-2017-2	Autorisation de déposer une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
N°12-10-2017-3	Aménagement d'un city sport : attribution marché de travaux
N°12-10-2017-4	Programme voirie communale et rurale 2018 Approbation du projet de demande de subvention
N°12-10-2017-5	Enveloppe Départementale de solidarité en faveur des communes – 2018
N°12-10-2017-6	Enveloppe Départementale de solidarité en faveur des communes – 2018
N°12-10-2017-7	Aménagement parking du Sioult – Opération inscrite au COCA. Demande de subvention « amendes de police »
N°12-10-2017-8	Modalités d'attribution d'une gratification lors de l'obtention du diplôme de la médaille départementale, régionale et communale
N°12-10-2017-9	Modification du tableau des effectifs : modification d'un poste d'adjoint technique de 2me classe 23h75 au lieu de 23h
N°12-10-2017-10	Programme voirie 2016-2017 : attribution marché de travaux
N°12-10-2017-11	Convention de fourrière 2018 - SPA
N°12-10-2017-12	Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de Pilotage « Piscine » de la CCPR
N°12-10-2017-13	Fixation câble éclairage sur façade château – rue du port
N°12-10-2017-14	Aménagement et extension d'un bâtiment communal – Demande de subvention Plan Régional en faveur de la ruralité 2018
DM 1	Décision Modificative 1 – budget Assainissement

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

